



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Albi, le 8 juin 2021

Cabinet

Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civiles
Affaire suivie par : Julie MORAL
Tél. : 05 63 45 62 22
Mél. : julie.moral@tarn.gouv.fr

La préfète du Tarn

à

Liste in fine

*Objet : avis commission - cellule catastrophe naturelle
PJ : journal officiel du 18 mai 2021*

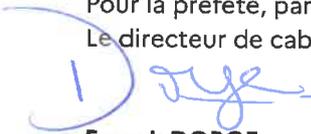
Vous avez déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2020.

Par la présente et en complément de notre mail du 7 juin 2021, je vous confirme que **par arrêté interministériel du 18 mai 2021 paru au journal officiel du 6 juin 2021** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, votre commune a fait l'objet **d'une décision favorable**.

Vous devez informer sans délai vos administrés qui disposent de **10 jours** à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au journal officiel pour contacter leur assurance.

En conséquence, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L.125-1 du code des assurances.

Pour la préfète, par délégation,
Le directeur de cabinet,



Franck DORGE

*Copie :
M. le sous-préfet de Castres*



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liste des destinataires

Madame le maire d'Albi
Monsieur le maire d'Ambres
Monsieur le maire de Cunac
Monsieur le maire de Fréjairolles
Monsieur le maire de Giroussens
Monsieur le maire de Lavaur
Madame le maire de Lescure d'Albigeois
Monsieur le maire de Puygouzon
Madame le maire de Saint-Agnan